

# INITIATIVES CITOYENNES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Faire essaimer les bonnes pratiques européennes

*Aurore ROBINET*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | NOV 2015

**Développement durable**



COMPRENDRE POUR AGIR

INITIATIVES CITOYENNES  
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES  
Faire essaimer les bonnes pratiques européennes

*Aurore ROBINET*  
*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Bonnes pratiques d'énergies renouvelables citoyennes en Europe</b>	<b>4</b>
1. L'Allemagne : pionnière des coopératives citoyennes d'énergie renouvelables	4
2. Le Danemark : une réorganisation de l'énergie citoyenne après la crise du modèle coopératif	5
3. La Belgique : un mouvement citoyen en plein essor	6
4. La France : un lancement timide	7
<b>II. Leviers d'action pour encourager les initiatives citoyennes</b>	<b>8</b>
1. Les principaux facteurs de développement des énergies renouvelables citoyennes	8
2. Les recommandations pour lever les obstacles et libérer les initiatives	9
<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>12</b>



# AVANT-PROPOS

Limiter le réchauffement climatique à moins 2° C par rapport à la période préindustrielle. Voilà l'impératif qui nous a été fixé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Alors que des négociations internationales tentent de dessiner un nouvel accord international pour remplacer le protocole de Kyoto<sup>1</sup>, de nombreux acteurs économiques et sociaux développent des solutions sur les territoires.

Les énergies renouvelables sont une des pistes évidentes de solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Outre cet avantage indéniable, les énergies vertes constituent un secteur économique de plus en plus important où les initiatives locales viennent questionner la prépondérance d'un paradigme économique caduc. En favorisant la cohésion sociale sur les territoires, les initiatives citoyennes d'énergies renouvelables proposent des projets collectifs créateurs d'emplois non-délocalisables. Une richesse pour l'ensemble des territoires européens qui essuient aujourd'hui le désarroi d'une croissance en berne.

À ces territoires donc, de saisir cette opportunité en développant les cadres juridiques et économiques nécessaires au bon encadrement de ces initiatives. Les statuts de l'économie sociale, au premier rang desquels celui de coopérative, constituent, par définition, des réponses positives à ces enjeux économiques, sociaux et territoriaux<sup>2</sup>. Association de personnes physiques ou morales partageant un même objectif social, organisées selon un processus de gouvernance démocratique et acceptant une redistribution limitée des surplus financiers : tels sont les trois caractéristiques des coopératives.

POUR LA SOLIDARITÉ soutient ces initiatives économiques, sociales *et* citoyennes, porteuses de développement économique, de citoyenneté responsable et d'emplois de qualité. Il y a lieu de s'inspirer de ce qui se fait de mieux dans les différents pays européens pour s'assurer de libérer tout le potentiel offert par ces initiatives.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président  
Estelle Huchet, Chargée de projets

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les négociations internationales en matière de climat et sur la COP21, lire les Notes d'analyse POUR LA SOLIDARITÉ dédiées sur notre site internet, dans la rubrique « Publications » : <http://bit.ly/1Qsz4EX>

<sup>2</sup> Le Labo français de l'ESS a lancé en novembre 2015 l'opération « 1000 structures de l'ESS s'engagent pour la transition énergétique et citoyenne ». Pour plus d'informations, consulter l'article de PLS sur l'Observatoire européen de la Transition : <http://bit.ly/1j5tSbD>.

# INTRODUCTION

Partout en Europe, des initiatives citoyennes pour le développement d'énergies renouvelables (EnR) prennent racine, et cela sous différentes formes. L'implication des citoyens varie du financement participatif, ou *crowdfunding*, à la gestion directe de la production d'énergie par et pour les citoyens. Cette dernière option prend notamment la forme de coopératives d'énergies renouvelables. Celles-ci portent des projets menés uniquement par des citoyens ou co-construits avec d'autres acteurs publics ou privés. Elles s'inscrivent dans une démarche de fourniture, voire de production d'énergies vertes, tout en alliant des préoccupations environnementales et démocratiques : réduire la dépendance aux énergies fossiles, diminuer les dépenses énergétiques, partager les bénéfices dans les territoires, etc.

Les sources énergétiques de ces projets citoyens sont multiples. Elles comprennent l'énergie éolienne, solaire thermique ou photovoltaïque, hydraulique, géothermique ou encore la biomasse – c'est-à-dire l'énergie issue de résidus d'effluents d'élevage et de l'industrie agroalimentaire (biométhanisation), ou des déchets de l'industrie du bois.

À la suite de deux précédentes publications sur l'énergie et l'économie sociale en Europe<sup>3</sup>, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS a ciblé les enjeux des énergies renouvelables citoyennes dans quatre pays européens qui ont pris des engagements forts pour la transition énergétique en vue de la COP 21 : la France, la Belgique, l'Allemagne et le Danemark. Cette nouvelle Note d'analyse revient sur plusieurs bonnes pratiques nationales à même d'inspirer de nouveaux acteurs et développer ainsi plus avant une transition énergétique citoyenne en Europe !

---

<sup>3</sup> POUR LA SOLIDARITÉ, *Europe, énergie et économie sociale*, Cahiers POUR LA SOLIDARITÉ n°15, mai 2008, <http://bit.ly/1EvSswa> ; Maud CANDELA, Denis STOKKINK, *L'énergie et l'économie sociale : les bonnes pratiques en Europe*, Working paper POUR LA SOLIDARITÉ, octobre 2008, <http://bit.ly/1N7CeMQ>.

# I. BONNES PRATIQUES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES EN EUROPE

## 1. L'ALLEMAGNE : PIONNIÈRE DES COOPÉRATIVES CITOYENNES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

En Allemagne, les projets citoyens de production d'énergie renouvelable se sont rapidement répandus notamment grâce à la loi des énergies renouvelables (EEG) de 2000. Ainsi, 40% de l'énergie électrique renouvelable est détenue par des particuliers et 11% par des agriculteurs contre seulement 7% par les quatre grands fournisseurs nationaux d'électricité (RWE, EnBW, Vattenfall, E.ON)<sup>4</sup>. Plus de la moitié de cette production par des particuliers provient de projets citoyens collectifs dont 53% grâce à l'éolien terrestre et 72% à la biomasse<sup>5</sup>.

Le pays est considéré comme pionnier dans le développement des coopératives de l'énergie<sup>6</sup>. Différentes formes juridiques existent (sociétés civiles *Gesellschaft bürgerlichen Rechts*, SARL, SARL en commandite GmbH Kommanditgesellschaft) mais la plus utilisée reste la société coopérative *Eingetragene Genossenschaft eG* qui est en pleine expansion. 754 ont été enregistrées en 2012<sup>7</sup>. Les coopératives solaires sont plus nombreuses que les coopératives d'éoliennes (*Bürgerwindparks*), même s'il s'agit d'un mouvement plus récent<sup>8</sup>. L'exemple de la coopérative Friedrich Wilhelm Raiffeisen Energie eG permet d'analyser la situation allemande.

En juin 2008, la coopérative de production d'énergie solaire Friedrich Wilhelm Raiffeisen Energie eG (FWR) est créée à Bad Neustadt dans la région de Rhön-Grabfeld, en Bavière<sup>9</sup>. Elle compte 280 membres<sup>10</sup>. Chaque citoyen peut participer au développement des énergies renouvelables. Les habitants de Bad Neustadt ont été prioritaires pour investir dans la structure à travers une contribution de 2 000 euros (100 euros de contribution et 1 900 euros de prêt subordonné). Les résidents d'autres communes et les investisseurs extérieurs ont par la suite été invités à rejoindre le mouvement. L'association régionale de coopératives participe à la transparence de la coopérative puisqu'elle est chargée de vérifier les conflits d'intérêts des membres. En se constituant en coopérative, les membres réduisent les risques liés à l'investissement et rassemblent ainsi les fonds considérables nécessaires au lancement du projet. Pour le projet de la FWR, ce sont 1,1 million d'euros qui ont été investis. Les premières installations solaires sont mises en place en novembre 2008 sur des toits de bâtiments municipaux. La production électrique annuelle est estimée à 235 000 kWh, ce qui couvre les besoins en électricité de 60

<sup>4</sup> Noémie POIZE (RAEE), Andreas RÜDINGER (Iddri), *Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne*, Working paper, n°1/14, janvier 2014, p.7, <http://www.iddri.org/> : <http://bit.ly/1U5WEde>

<sup>5</sup> *Ibid.* p.7.

<sup>6</sup> Une coopérative repose sur des principes d'autodétermination, de solidarité et d'équité. Elle est gérée démocratiquement par ses membres (salariés, producteurs, citoyens) et valorise le capital humain par rapport au profit. Sa mission est de répondre aux besoins locaux et en s'adaptant aux ressources du territoire.

<sup>7</sup> Noémie POIZE, Andreas RÜDINGER, *op. cit.*, p.8.

<sup>8</sup> Les coopératives d'éoliennes apparaissent dès le début des années 1990 en Allemagne et rencontrent le succès grâce à la Loi de rachat garanti pour l'électricité de 1991. Même si aujourd'hui moins nombreuses, leur capacité de production reste supérieure à celle des coopératives solaires. Marieke OTEMAN, Mark WIERING, Jan-Kees HELDERMAN, *The institutional space of community initiatives for renewable energy: a comparative case study of the Netherlands, Germany and Denmark*, Energy, sustainability and society, mai 2014, p.9, <http://bit.ly/1NCb4Oe>

<sup>9</sup> Andreas WIEG, Julia VEßHOFF, Nils BOENIGK, Benjamin DANNEMANN, Carolin THIEM, *Energy cooperatives: citizens, communities and local economy in good company*, 2011, p.3, <http://communityenergyengland.org/> : <http://bit.ly/1Jmft5>

<sup>10</sup> Jan Christoph BOHNERTH, *Energy cooperatives in Denmark, Germany and Sweden – a transaction cost approach*, Uppsala Universitet, 2015, p.26, <http://bit.ly/1PVxZCq>

foyers<sup>11</sup>. Le taux d'intérêt effectif est de 5,5% par an<sup>12</sup>. Les bénéfices liés à une production excédentaire sont redistribués entre les membres.

## 2. LE DANEMARK : UNE RÉORGANISATION DE L'ÉNERGIE CITOYENNE APRÈS LA CRISE DU MODÈLE COOPÉRATIF

---

Le Danemark a lancé le développement des énergies renouvelables relativement tôt, en réponse aux différentes crises du pétrole des années 1970. Dans le milieu des années 1980, le secteur des coopératives a joué un rôle essentiel dans le développement de l'éolien. Depuis lors, l'éolien et la biomasse sont très présents dans le paysage danois. Ces initiatives d'énergie renouvelables sont, en outre, largement investies par les citoyens danois : 150 000 familles sont membres de coopératives d'éoliennes<sup>13</sup> et 80% du parc éolien appartient à des citoyens<sup>14</sup>.

Cependant, même si la capacité de production des installations éoliennes a augmenté, dû en partie à l'élargissement des installations *offshore*, leur nombre a diminué entre 2000 et 2013<sup>15</sup>. La libéralisation du marché de l'énergie au début des années 2000 a entraîné la vente de nombreuses turbines à de plus gros investisseurs. Jusqu'en 2000, les coopératives étaient soutenues par le rachat garanti de l'électricité (qui a été réintroduit en 2009)<sup>16</sup>. Au début du XXIème siècle, les projets locaux ont donc laissé place à des projets détenus par de grandes organisations.

La coopérative Middelgrunden Wind Turbine, coopérative citoyenne de production d'énergie éolienne *offshore*, est un de ces exemples de grands projets ayant dépassé les petites organisations citoyennes et locales. Lancée en 1996, elle rencontre un succès international : dès le départ, 10 000 habitants se préinscrivent pour détenir des parts. La contribution est de 566 euros pour acheter une part. Chaque actionnaire détient une part correspondant à 1 / 40 500 de la société. Elle compte aujourd'hui 8 600 membres. Le développement de la coopérative se voit également facilité par le soutien apporté par les autorités publiques qui ont obligation de mettre en œuvre les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement. Les turbines sont installées en 2000. La production actuelle des 20 turbines de 2MW (dont 10 appartiennent à la coopérative et 10 à Dong Energy, une des principales entreprises du secteur énergétique) représente 3% de la consommation annuelle d'électricité de Copenhague<sup>17</sup>. Connue dans le monde entier, elle est devenue un symbole national de la transition vers les énergies renouvelables.

Malgré ce ralentissement, on comptait encore 100 coopératives d'énergie éolienne en 2008<sup>18</sup>. Pour assurer la relance du modèle coopératif et l'implication des citoyens locaux, la loi de promotion de l'énergie renouvelable de 2008 prévoit que 20% du parc appartienne à des habitants vivants dans un rayon de 4,5 km du parc éolien<sup>19</sup>. Cette implication citoyenne est, en outre, matérialisée par l'attribution d'un vote pour chaque membre, quel que soit le nombre de parts qu'il détienne, comme l'exige le critère de gouvernance démocratique des coopératives. En 2012, l'Energy Agreement a encore appuyé cette dynamique en prévoyant plusieurs mesures en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

---

<sup>11</sup> Andreas WIEG, Julia VEÛHOFF, Nils BOENIGK, Benjamin DANNEMANN, Carolin THIEM, *op. cit.*, p.3.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>13</sup> Chiffre de 2003 tiré de : Ann VIKKELSØ, Jens H M LARSEN, Hans Chr. SØRENSEN, *The Middelgrunden offshore wind farm, a popular initiative*, Copenhagen Environment and Energy Office, the Middlegrunden Wind Turbine Cooperative, mai 2013, p.4, <http://bit.ly/1EYxFMF>

<sup>14</sup> Perrine SIGNORET, « Investissement citoyen dans les énergies vertes : le retard français », *ConsoGlobe*, juillet 2015, <http://www.consoglobe.com/> : <http://bit.ly/1NHJCOA>

<sup>15</sup> Jan Christoph BOHNERTH, *op. cit.*, p.17.

<sup>16</sup> Marieke OTEMAN, Mark WIERING, Jan-Kees HELDERMAN, *op. cit.*, p.12.

<sup>17</sup> STATE OF GREEN, « Profile: Middelgrunden Wind Turbine Cooperative », 2015, <https://stateofgreen.com> : <http://bit.ly/1KpiBOS>

<sup>18</sup> Marieke OTEMAN, Mark WIERING, Jan-Kees HELDERMAN, *op. cit.*, p.11.

<sup>19</sup> Jan Christoph BOHNERTH, *op. cit.*, p.24-25.



### 3. LA BELGIQUE : UN MOUVEMENT CITOYEN EN PLEIN ESSOR

---

En Belgique, le mouvement des énergies renouvelables citoyennes est en plein essor, même s'il reste loin derrière celui de l'Allemagne ou du Danemark. La biomasse (qui représentait 43,4% des EnR en 2012), l'éolien (25,8%) et le solaire (15,4%) sont en augmentation tandis que la production hydroélectrique (15,4%) reste constante<sup>20</sup>. Il existe aujourd'hui une vingtaine de coopératives citoyennes, principalement dans l'énergie éolienne. Si les plus grosses coopératives telles qu'Ecopower sont flamandes, elles sont plus nombreuses en Wallonie.

Néanmoins, l'éolien connaît un fort ralentissement depuis 2010 après une décennie de progression des énergies renouvelables (elles ont été multipliées par six en 10 ans<sup>21</sup>). En Wallonie, l'insécurité réglementaire de l'éolien et les nombreux recours contre ces projets ont fait chuter le taux de croissance du secteur : de 58% en 2010, il est tombé à seulement 4% en 2014<sup>22</sup>. En Flandre, le cadre réglementaire est également contraignant dans la mesure où les projets éoliens doivent s'implanter à proximité des zones habitées<sup>23</sup>.

Pour lutter contre ce phénomène, les collectivités locales flamandes et wallonnes encouragent la participation citoyenne dans les projets énergétiques, comme c'est le cas dans la province de Flandre Orientale où les développeurs de parcs éoliens doivent prévoir une participation des citoyens à hauteur de 20%<sup>24</sup>. Depuis 2013, le cadre de référence éolien approuvé par le gouvernement wallon prévoit ainsi l'obligation d'ouvrir le capital d'un projet développé par des opérateurs privés à hauteur de 24,99% pour les communes et 24,99% pour les coopératives. Cependant, un risque existe que « *les promoteurs et les grandes sociétés commerciales créent leurs propres coopératives, probablement pour épauler les projets locaux et « récupérer » l'aspect citoyen voulu par le gouvernement* »<sup>25</sup>.

Le système libéralisé des tarifs de l'énergie<sup>26</sup> est, en outre, un facilitateur de l'implantation des coopératives citoyennes locales qui ont la possibilité de revendre directement leur production soit à des structures spécialisées dans les énergies renouvelables soit à une coopérative régionale capable de négocier de meilleurs prix<sup>27</sup>. Les coopératives, via le statut juridique de société coopérative à responsabilité limitée (SCRL), sont les formes d'initiatives les plus répandues. Bénéficiant du soutien des autorités publiques et permettant de fédérer les contributions des habitants, les coopératives offrent ainsi un statut de propriété collective à ces projets d'énergies renouvelables.

À titre d'exemple, plusieurs projets éoliens ont été lancés en Wallonie, notamment par les coopératives « Vents du Sud » qui a démarré une éolienne à Arlon et « Lucéole » à Habay. Aux côtés de quatre autres coopératives wallonnes productrices d'énergies renouvelables, Vents du Sud et Lucéole se sont associés autour d'une coopérative de fourniture d'électricité « Cociter – le Comptoir Citoyen des Énergies », pour garantir une énergie 100% renouvelable et citoyenne à ses clients<sup>28</sup>. Néanmoins, les projets avancent lentement. Le permis de construire une éolienne à Fauvillers obtenu par Lucéole fait l'objet d'un recours au Conseil d'État. Un autre projet à Habay est soumis à une enquête publique.

<sup>20</sup> OBSERVER, *La production d'électricité d'origine renouvelable : détails par région et pays*, 2013, p.102, <http://bit.ly/1InVZbb>

<sup>21</sup> APERE asbl, Observatoire belge des énergies renouvelables, [www.apere.org](http://www.apere.org) : <http://bit.ly/1PWGDK0>

<sup>22</sup> Christophe HAVEAUX, Suzanne KEIGNAERT, Jean CECH, « Quand l'adhésion sociale passe par le financement citoyen », *Renouvelle.be*, juin 2015, [www.renouvelle.be](http://www.renouvelle.be) : <http://bit.ly/1EkGRzW>

<sup>23</sup> BANQUE TRIODOS, « Éolien participatif : les consommateurs entrent en scène », avril 2015, [lacouleurdelargent.be](http://www.lacouleurdelargent.be) : <http://bit.ly/1JzSVxQ>

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Roger BOURGEOIS, *L'énergie citoyenne maîtrisée?*, Les Amis de la terre, 2013, p. 55-56, [www.amisdela terre.be](http://www.amisdela terre.be) : <http://bit.ly/1JybduZ>

<sup>26</sup> En Belgique, le tarif de l'énergie n'est pas réglementé contrairement à la France. Sébastien TROLLÉ, « Consom'action : l'énergie citoyenne est renouvelable », *Actu-environnement*, janvier 2012, [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) : <http://bit.ly/1EZolmq>

<sup>27</sup> Roger BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 56.

<sup>28</sup> Anne LEMAIRE, « Un pas de plus pour Lucéole à Habay : la fourniture d'électricité verte », *RTBF.be*, octobre 2014, [www.rtbf.be](http://www.rtbf.be) : <http://bit.ly/1Emx24I>

## 4. LA FRANCE : UN LANCEMENT TIMIDE

---

La France a fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050. Cependant, on observe un retard de la France vis-à-vis de ses voisins allemand et danois dans l'implication des citoyens dans les projets énergétiques<sup>29</sup>. Si le financement participatif (*crowdfunding*) est en plein essor, notamment à travers le fonds d'investissement citoyen Énergie partagée, les projets citoyens de production d'énergies renouvelables sont à la traîne. Depuis une dizaine d'années, plusieurs projets de ce type ont vu le jour en Bretagne : les parcs éoliens « Éoliennes en Pays de Vilaine » et « Citéol Mené » et l'usine de méthanisation collective « Geotexia ». Ces initiatives restent toutefois isolées et sont lentes à mettre en place.

Plusieurs formes juridiques existent pour la production d'énergies renouvelables : les SCIC (sociétés coopératives d'intérêts collectifs), les SAS (société par actions simplifiée), ou encore les SARL (société à responsabilité limitée), les SA (société anonyme) et les SEM société. Les SCIC sont caractérisées par une participation citoyenne obligatoire et la possibilité de participation des collectivités à hauteur de 20% du capital mais elles possèdent des contraintes réglementaires fortes. Les règles des SAS sont plus souples mais l'implication des collectivités y est interdite. Les autres formes sont moins mobilisées à cause des contraintes qu'elles représentent : les SARL doivent limiter le nombre d'actionnaires à 99 personnes, les SA sont des structures complexes et les SEM société sont pilotées par une collectivité. Les principales coopératives sont les SAS<sup>30</sup>.

Projet controversé, le parc éolien du Pays de Redon dans la commune de Béganne (Morbihan) permet d'illustrer les difficultés que peuvent rencontrer les projets citoyens français. Après de multiples rebondissements, le projet de quatre éoliennes a vu le jour plus de dix ans après son lancement en 2002 par l'association Éoliennes en pays de Vilaine. Il a été financé par plus d'un millier de citoyens et approvisionne en électricité 8.000 foyers. Une part des bénéfices sont réinvestis dans des actions de réduction de la consommation d'énergie. Chaque membre possède une voix. Trois obstacles ont ralenti le parc : la résistance des habitants à cause du bruit, les contraintes financières et les contraintes techniques. Afin d'obtenir les soutiens financiers nécessaires de divers investisseurs (Triodos, le Crédit coopératif, la Nef et BPI France), le projet a dû fédérer une grande diversité d'acteurs : les membres fondateurs, l'association, la SARL Site à watts chargée de gérer la demande de permis de construire, 250 personnes ayant investi via le fonds Énergie partagée, diverses entreprises locales de l'économie sociale et solidaire et la région Bretagne<sup>31</sup>. Cependant, la fin des tarifs de rachat garanti décidé par le gouvernement français en 2012 a entraîné le retrait des banques et obligé le projet du parc éolien du Pays de Redon à se financer sur fonds propres.

Malgré le retard de la France, le nombre de projets citoyens est en augmentation depuis quelques années dans des secteurs variés : solaire, éolien, biomasse, etc. En Nord-Pas-de-Calais, un réseau chaleur bois-énergie citoyen a récemment été lancé à Troisvaux. Il rassemble des citoyens de plusieurs communes dans une SCIC. Le projet est accompagné par l'association ÉnergÉthic et les collectivités peuvent prendre des parts. Le regroupement en coopérative apporte des solutions pertinentes en termes d'investissements. « *La société [SCIC] investit dans une chaufferie, l'installe sur la commune, relie les bâtiments et exploite le réseau de chaleur. Et les clients achètent des kWh. Pour obtenir des économies d'échelle, il faut démarrer six chaufferies en même temps pour un coût total de 894 000 euros et un retour sur investissement en neuf ans* »<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Noémie POIZE, Andreas RÜDINGER, *op. cit.*, p.8.

<sup>30</sup> *Ibid.* p.9.

<sup>31</sup> Nolwenn WEILER, « Énergies renouvelables : les parcs éoliens citoyens ont le vent en poupe », *Basta !*, juin 2015, <http://www.bastamaq.net/> ; <http://bit.ly/1GBJFXb>

<sup>32</sup> Cécile HUYGHE, « L'association ÉnergÉthic lance le premier réseau bois-énergie citoyen », *La Croix du Nord*, juillet 2015, <http://www.croixdunord.com/> ; <http://bit.ly/1EVDUB3>

## II. LEVIERS D'ACTION POUR ENCOURAGER LES INITIATIVES CITOYENNES

### 1. LES PRINCIPAUX FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES

Quatre principaux facteurs de développement des initiatives citoyennes ont été identifiés.

Tout d'abord, le **soutien des autorités publiques** semble être un facteur déterminant. Les coopératives d'éoliennes sont particulièrement visées puisqu'elles requièrent des capitaux importants dès le lancement du projet. En Allemagne, les autorités publiques peuvent prendre des parts dans une coopérative et il n'y a pas de plafonnement. Depuis 2006, la réforme de la loi des coopératives permet aux municipalités de devenir sociétaire à travers le soutien en nature qu'elles apportent (mise à disposition de terrains et de locaux...) <sup>33</sup>. La participation publique est plus limitée en France. En 2014, le projet de loi sur la transition énergétique a cependant augmenté leur marge de manœuvre puisque les collectivités peuvent entrer dans le capital des SAS, et non plus uniquement dans les SCIC <sup>34</sup>. Cependant, le soutien des autorités publiques ne se réduit pas à l'implication dans le capital. Au Danemark, le Promotion of Renewable Energy Sources Act de 2009 a mis en place des aides financières pour les projets éoliens. Les coopératives éoliennes peuvent recevoir jusqu'à 66 000 euros pour financer les études préliminaires, dont l'impact environnemental, grâce à un Fonds de garantie <sup>35</sup>.

De plus, la **flexibilité et la stabilité des réglementations** est un second facteur déterminant. L'Allemagne profite d'un système réglementaire beaucoup plus souple que la France et la Belgique, ce qui explique qu'elle soit le leader européen des coopératives d'énergies renouvelables. Par exemple, les coopératives allemandes n'ont pas d'obligation de publication de prospectus financier (elles sont uniquement soumises à un audit réalisé par les fédérations régionales de contrôle des coopératives <sup>36</sup>), le nombre minimum de membres pour une coopérative eG est seulement de trois personnes et le capital de départ est variable sans montant minimum obligatoire <sup>37</sup>.

L'**accès au financement** est le troisième facteur clé. Les initiatives allemandes sont financées grâce à une étroite coopération avec les banques locales et elles bénéficient également de prêts préférentiels mis en place par la Banque de développement KfW *Kreditanstalt für Wiederaufbau* <sup>38</sup>. En France, les difficultés d'accès aux prêts bancaires sont renforcées par le manque de confiance lié au nombre limité de retours d'expérience et par l'instabilité réglementaire <sup>39</sup>. Le financement citoyen apporte alors une réponse pertinente. Pour les coopératives wallonnes, « *l'investissement de départ est conséquent : 1 million € par MW éolien installé. Pour pallier à cette difficulté, le mouvement coopératif a récemment créé le Fonds d'Énergie Citoyenne (FEC) qui permet d'apporter aux coopératives locales les fonds*

<sup>33</sup> Noémie POIZE, Andreas RÜDINGER, *op. cit.*, p.11.

<sup>34</sup> Dans le cadre des SCIC, les collectivités peuvent participer à hauteur de 20% du capital. Sophie FABRÉGAT, « Énergies renouvelables : le financement participatif bientôt facilité », *Actu-environnement*, septembre 2014, <http://www.actu-environnement.com/> : <http://bit.ly/1udPFI2>

<sup>35</sup> Ce fonds est financé par une Obligation de Service Public qui est appliquée aux opérateurs et aux compagnies de transport électriques. Pour plus d'informations, Thierry DE LAROCHELAMBERT, *La politique énergétique du Danemark. Vers un scénario 100% renouvelable en 2050*, FEMTO-ST, p.4, <http://www.eolien.be> : <http://bit.ly/1nlKhEc>

<sup>36</sup> Noémie POIZE, Andreas RÜDINGER, *op. cit.*, p.14.

<sup>37</sup> *Ibid.* p.9.

<sup>38</sup> *Ibid.* p.16.

<sup>39</sup> *Ibid.* p.12.

*nécessaires aux étapes clefs du projet* »<sup>40</sup>. Au Danemark, les coopératives composées exclusivement de citoyens sont rares : ces derniers collaborent avec des professionnels pendant la phase de planification et de construction. Une fois le projet achevé, les deux parties divisent la possession des turbines, comme cela a été le cas en 2009 pour la coopérative Hvidovre Wind Farm et l'entreprise Dong Energy<sup>41</sup>.

Le quatrième et dernier facteur est **la présence d'un réseau d'acteurs diversifié** permettant l'accompagnement des projets. Les coopératives allemandes sont soutenues par les fédérations régionales de coopératives et par de nombreux cabinets de conseils spécialisés dans le domaine<sup>42</sup>. En Belgique, la fédération des associations et coopératives de citoyens pour l'énergie renouvelable REScoop.be et la fédération wallonne des associations locales et coopératives d'énergie renouvelable REScoop Wallonie soutiennent ces initiatives depuis 2010, notamment en lançant des campagnes de *crowdfunding*. Dans le cas français, quelques réseaux régionaux tels que Taranis (en Bretagne) et Énergies citoyennes (en Rhône-Alpes) proposent des formations et des campagnes de sensibilisation.

## 2. LES RECOMMANDATIONS POUR LEVER LES OBSTACLES ET LIBÉRER LES INITIATIVES

---

POUR LA SOLIDARITÉ propose une série de recommandations afin d'encourager les initiatives citoyennes.

Le renforcement de **l'accompagnement technique et l'aide au montage juridique et financier** du projet est essentiel pour démarrer et pérenniser les coopératives (permis, critères d'éligibilité pour l'accès à des fonds, etc.)<sup>43</sup>. Les petites structures rencontrent régulièrement des difficultés à rassembler les fonds nécessaires pour lancer un projet. Les autorités publiques peuvent alors intervenir en finançant partiellement ou en apportant des garanties auprès d'autres investisseurs. La simplification des procédures administratives est un obstacle à lever pour soulager ces petites structures. Par ailleurs, les autorités publiques peuvent encourager les coopératives à diversifier leurs sources d'énergie, ce qui permet de faire face aux fluctuations des prix et réduire les risques comme le montre le cas de l'Allemagne<sup>44</sup>.

De plus, les projets citoyens doivent faire l'objet de **mesures incitatives spécifiques** : réductions de taxes sur les revenus de la coopérative et sur la construction des installations ; prêts préférentiels pour réaliser les enquêtes préliminaires, etc. Par ailleurs, les autorités locales doivent pouvoir intégrer ces initiatives dans les plans climat locaux<sup>45</sup>. Elles peuvent inclure des clauses environnementales (recours aux énergies renouvelables) dans les marchés publics pour satisfaire les besoins énergétiques des structures publiques<sup>46</sup>. Les énergies renouvelables citoyennes ne doivent pas être soumises à la concurrence des prix des énergies fossiles (notamment avec les prix de rachat garanti de l'électricité verte) mais également à celle des grands investisseurs<sup>47</sup>.

Un des plus grands obstacles rencontrés par les projets éoliens est **la résistance du public**. On remarque une meilleure acceptation des projets en Allemagne et au Danemark où les citoyens sont

---

<sup>40</sup> Christophe HAVEAUX, Suzanne KEIGNAERT, Jean CECH, *op. cit.*

<sup>41</sup> Boris GOTCHEV, *Market integration and the development of wind power cooperatives in Denmark, lessons learned for Germany*, Institute for Advanced Sustainability Studies Potsdam, février 2015, p.3, <http://www.iass-potsdam.de> : <http://bit.ly/1LHcALE>

<sup>42</sup> Noémie POIZE, Andreas RÜDINGER, *op. cit.*, p.19.

<sup>43</sup> Frances BODMAN, Josh ROBERTS, Robert RYBSKI, *Community power: model legal frameworks for citizen-owned renewable energy*, ClientEarth, 2014, p.11, <http://www.clientearth.org> : <http://bit.ly/VBVJFI>

<sup>44</sup> Jan Christoph BOHNERTH, *op. cit.*, p.42.

<sup>45</sup> Frédéric HAAS, « Ma propre énergie : le citoyen premier producteur d'énergie renouvelable », *Energystream*, juin 2015, <http://www.energystream-solucom.fr/> : <http://bit.ly/1qws4aw>

<sup>46</sup> Frances BODMAN, Josh ROBERTS, Robert RYBSKI, *op. cit.*, p.11.

<sup>47</sup> *Ibid.* p.11.

impliqués<sup>48</sup>. Il est donc nécessaire de promouvoir la participation des citoyens, non seulement pour contrer la résistance locale mais également garantir l'autonomie des territoires et sensibiliser les habitants, etc. Dans le cas de projets privés, la législation devrait garantir la participation locale comme cela a été fait au Danemark. Par ailleurs, il semble important de veiller à l'attractivité des énergies renouvelables pour renforcer l'essor de ce mouvement citoyen. En Allemagne, la possibilité de retours sur investissement importants dans une coopérative motive l'engagement de citoyens. Dans le cas français, c'est une question plus délicate. En effet, les coopératives citoyennes françaises (SCIC) ont l'obligation de mettre 57,5% de leurs bénéfices en réserve contre 5% en Allemagne<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> Frédéric HAAS, *op. cit.*

<sup>49</sup> Noémie POIZE, Andreas RÜDINGER, *op. cit.*, p.15.

## CONCLUSION

L'étude de quatre situations nationales singulières (Allemagne, Danemark, Belgique, France) a permis de mettre en évidence plusieurs bonnes pratiques citoyennes en matière de financement et de production d'énergies renouvelables. Ces études de cas ont également permis d'identifier les facteurs qui participent ou, au contraire, ralentissent la transition énergétique citoyenne. Parmi les obstacles internes ou extérieurs aux projets, l'accès aux financements, la résistance locale, la participation publique ou un cadre réglementaire trop rigide sont des éléments déterminants dans le lancement d'une coopérative d'énergies renouvelables.

Bien qu'essentiel, le rôle des citoyens dans le secteur énergétique reste une question peu traitée dans de nombreux pays européens. L'Allemagne fait figure de leader de la transition citoyenne et a su tirer parti de cette mobilisation pour le développement de ses territoires. Les revenus de la production énergétique sont réinvestis localement. Les projets sont à la fois source d'emplois locaux et participent à la création de lien social<sup>50</sup>.

Alors que les négociations internationales semblent peiner à faire émerger les décisions nécessaires, lever les obstacles au développement des énergies renouvelables citoyennes devient une nécessité pour lutter contre les changements climatiques. Il s'agit là d'une question de crédibilité politique sur la scène internationale, notamment alors que l'Europe se veut être le continent d'une croissance durable. Si des progrès sont faits, le chemin est encore long...

---

<sup>50</sup> Frédéric HAAS, *op. cit.*

# BIBLIOGRAPHIE

## RAPPORTS

---

- BANQUE TRIODOS, « Éolien participatif : les consommateurs entrent en scène », avril 2015.
- BODMAN Frances, ROBERTS Josh, RYBSKI Robert, *Community power: model legal frameworks for citizen-owned renewable energy*, ClientEarth, 2014.
- BOHNERTH Jan Christoph, *Energy cooperatives in Denmark, Germany and Sweden – a transaction cost approach*, Uppsala Universitet, 2015.
- BOURGEOIS Roger, *L'énergie citoyenne maîtrisée?*, Les Amis de la terre, 2013.
- DE LAROCHELAMBERT Thierry, *La politique énergétique du Danemark. Vers un scénario 100% renouvelable en 2050*, FEMTO-ST.
- GOTCHEV Boris, *Market integration and the development of wind power cooperatives in Denmark, lessons learned for Germany*, Institute for Advanced Sustainability Studies Potsdam, février 2015.
- OBSERV'ER, *La production d'électricité d'origine renouvelable : détails par région et pays*, 2013.
- OTEMAN Marieke, WIERING Mark, HELDERMAN Jan-Kees, *The institutional space of community initiatives for renewable energy: a comparative case study of the Netherlands, Germany and Denmark*, Energy, sustainability and society, mai 2014.
- POIZE Noémie (RAEE), RÜDINGER Andreas (Iddri), *Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne*, Working paper, n°1/14, janvier 2014.
- STATE OF GREEN, « Profile: Middelgrunden Wind Turbine Cooperative », 2015.
- VIKKELSØ Ann, H M LARSEN Jens, Chr. SØRENSEN Hans, *The Middelgrunden offshore wind farm, a popular initiative*, Copenhagen Environment and Energy Office, the Middlegrunden Wind Turbine Cooperative, mai 2013.
- WIEG Andreas, VEßHOFF Julia, BOENIGK Nils, DANNEMANN Benjamin, THIEM Carolin, *Energy cooperatives: citizens, communities and local economy in good company*, 2011.

## RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

---

- APERe asbl, Observatoire belge des énergies renouvelables.
- FABRÉGAT Sophie, « Énergies renouvelables : le financement participatif bientôt facilité », *Actu-environnement*, septembre 2014.
- HAAS Frédéric, « Ma propre énergie : le citoyen premier producteur d'énergie renouvelable », *Energystream*, juin 2015.
- HAVEAUX Christophe, KEIGNAERT Suzanne, CECH Jean, « Quand l'adhésion sociale passe par le financement citoyen », *Renouvelle.be*, juin 2015.
- HUYGHE Cécile, « L'association ÉnergÉthic lance le premier réseau bois-énergie citoyen », *La Croix du Nord*, juillet 2015.
- LEMAIRE Anne, « Un pas de plus pour Lucéole à Habay : la fourniture d'électricité verte », *RTBF.be*, octobre 2014.

- SIGNORET Perrine, « Investissement citoyen dans les énergies vertes : le retard français », *ConsoGlobe*, juillet 2015.
- TROLLÉ Sébastien, « Consom'action : l'énergie citoyenne est renouvelable », *Actu-environnement*, janvier 2012.
- WEILER Nolwenn, « Énergies renouvelables : les parcs éoliens citoyens ont le vent en poupe », *Basta !*, juin 2015.



Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

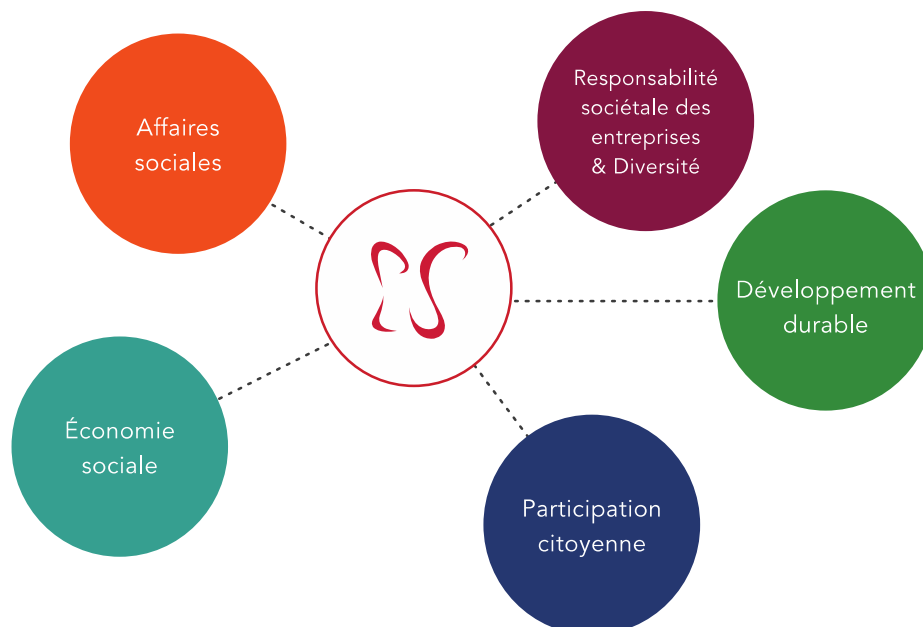
4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

## THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Vers un service citoyen en Belgique ?* Léa Charlet, novembre 2015.
- *Quelle politique alimentaire pour l'Union européenne ?* Audrey Bureau et Estelle Huchet, octobre 2015. (1/4 série Alimentation durable)
- *Discrimination des plus de 45 ans dans le monde du travail.* Océane Imber, septembre 2015.
- *Entreprises et transition : enjeux et perspectives face à l'urgence climatique.* Aurore Robinet, juillet 2015.
- *La protection sociale des travailleurs indépendants.* Éric Moranval, juin 2015.
- *Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes.* Pierre Perard, juin 2015.
- *Sept questions clés sur la COP 21.* Stefano Messina, juin 2015.
- *L'économie sociale : une réponse aux besoins de proximité.* Pierre Perard, juin 2015.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS / SMart, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS / SMart, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *« L'auto-discrimination » : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration.* Sarah Van Doosselaere, Sophie Pinilla et Dimitri Verdonck (Éd Fondation Roi Baudouin), octobre 2015.
- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative.* POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive.* En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines.* Maïté Crama, juin 2014.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Développement durable

*Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.*

Tous les regards sont tournés vers les négociations en cours dans le cadre de la COP21. Pourtant nombreux sont les citoyens qui n'attendent plus l'impulsion politique pour agir. Dans cette nouvelle Note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ identifie les leviers nécessaires au développement d'initiatives citoyennes d'énergies renouvelables à l'aide d'études de cas dans quatre États membres européens.

Au Danemark, en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Belgique et en France, des citoyens s'organisent pour s'approvisionner en énergies propres et locales. D'abord initiées par de petits groupes d'individus, ces initiatives citoyennes ont pris une ampleur considérable ces dernières années, à l'instar des

coopératives allemandes ou danoises que sont la Friedrich Wilhelm Raiffeisen Energie eG (solaire) ou la Middelgrunden Wind Turbine (éolien offshore).

À l'analyse de différentes bonnes pratiques identifiées dans ces quatre États membres, plusieurs facteurs de développement des initiatives citoyennes se dessinent : soutien des autorités publiques, flexibilité et stabilité des réglementations, accès au financement, diversité des acteurs en présence sur le territoire... Sur cette base, PLS avance plusieurs recommandations et appelle les autorités locales et nationales à s'en saisir pour créer localement les conditions nécessaires à la réalisation de nos ambitions dans la lutte contre les changements climatiques.

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**

